

**A diffuser à  
tous les ITPE**

**la lettre**  
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 212

Paris, le 5 mai 2004

## **7 juin 2004 : concrétisation du statut ou de la trahison ?**

Cher(e) camarade,

Le prochain Comité Technique Paritaire Ministériel vient d'être fixé au lundi 7 juin 2004. Celui d'avril a été annulé et celui prévu en mai repoussé. Tout nous porte à croire de nouveau que ces reports sont principalement liés à la réforme du statut des ITPE.

Comme la Commission Exécutive des 8 et 9 avril 2004 l'a indiqué dans sa motion « statut », la circulaire du Premier ministre du 24 mars 2004 fixe un nouveau cadre pour les démarches de réformes statutaires et relance ainsi le projet de celle du corps des ITPE.

Par courrier du 7 avril 2004, nous demandions au ministre de l'Equipement de présenter sans tarder à l'arbitrage du Premier ministre le projet de réforme statutaire du corps des ITPE, dans le sens revendiqué et négocié, et respectant les critères de cette circulaire.

Parallèlement, nous nous sommes adressés directement au Premier ministre le 16 avril 2004 pour attirer son attention sur l'importance et le sens pour les ITPE et pour l'avenir du Ministère de l'Equipement que représentent ce projet de réforme et le contenu de son arbitrage.

C'est donc bien **durant mai 2004 qu'un arbitrage interministériel sur notre projet statutaire doit être rendu**, pour soumettre ensuite le projet de décret qui en découle à l'avis réglementaire du C.T.P.M. du 7 juin 2004. Une absence d'arbitrage dans le contexte actuel signifierait clairement le refus de revaloriser le corps des ITPE.

Ce C.T.P.M du 7 juin 2004 représente donc l'ultime date pour l'obtention et la mise en œuvre en 2004 du nouveau statut tel que revendiqué et négocié, conformément aux engagements ministériels.

La situation insupportable générée par la gestion calamiteuse et indigne de la promotion au Principalat (Contrat de Fin de Carrière) 2004, aboutissant à une parodie de C.A.P. (des candidats avaient même reçu notification par l'administration de leur non promotion pour 2004 AVANT la C.A.P. !...) que le SNITPECT a refusé de cautionner, est vécue comme une véritable trahison par tous les Ingénieurs des T.P.E.

Cela s'inscrit dans un climat global de fortes inquiétudes pour l'avenir du corps des ITPE : perspectives de flux de promotions pour 2005 réduit au tiers, absence de re-pyramidage, blocages à l'essaimage, réforme du statut de l'ENTPE en EPCSCP « Grand Etablissement » tombée en déshérence au ministère,...

L'aboutissement **au juste niveau** du dossier de projet de réforme statutaire du corps des ITPE, constitue donc **une obligation pour le ministère de l'Equipement** afin que cette situation n'entraîne pas une trahison irréparable.

**La mobilisation de tous les ITPE sur les actions engagées** (action de refus de participer aux réflexions de modernisation du METATTM et action de communication par voie de Presse, à radicaliser) est plus que jamais indispensable et déterminante pour que nos revendications aboutissent maintenant.

En complément, **je t'invite à t'adresser sans attendre au Premier ministre**, afin de lui demander personnellement un arbitrage positif sur le dossier de réforme statutaire du corps des ITPE. A cet effet, tu trouveras joint à cette lettre un courrier type que je te propose de lui transmettre par voie postale.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation sans faille de chaque ITPE, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, déterminé à agir.

Bien cordialement,

**Pascal PAVAGEAU,  
Secrétaire Général**

**P.J. : Courrier à dater, signer et adresser sans tarder au Premier ministre par voie postale**

, le mai 2004

**Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN**  
**Premier Ministre**

**Hôtel Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75700 Paris**

**Monsieur le Premier Ministre,**

Au sein des services du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, **les ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) occupent une place prépondérante**. Nous représentons ainsi la moitié de l'encadrement supérieur et de l'encadrement de premier niveau de catégorie A. Nombre d'entre nous exercent de plus dans de nombreux autres ministères (vocation interministérielle) et dans les collectivités territoriales sur des postes à responsabilité (vocation inter-fonctions publiques).

Nous avons toujours contribué, de façon déterminante, à la mise en œuvre du changement au sein des services. Notre rôle a été important lors de la première phase de décentralisation.

Par une stratégie volontariste revendiquée par les ITPE, la qualité du recrutement et de la formation des ITPE s'est considérablement élevée depuis plusieurs années, notamment par le biais de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État.

**Une gestion personnalisée et exigeante à tous les niveaux de grade**, assurée depuis de très nombreuses années, permet la construction logique et cohérente des parcours professionnels. Elle garantit le développement des compétences et du potentiel.

Compte tenu des fonctions et responsabilités tenues et des compétences professionnelles atteintes, un projet de **réforme statutaire garantissant la reconnaissance du corps au niveau juste et légitime** a été discuté, négocié, et intégré dans la Stratégie Ministérielle de Réforme du Ministère de l'Équipement.

Sans conteste, pour chacun des éléments demandés dans votre récente instruction relative aux réformes statutaires, le projet pour le corps des ITPE contient à chaque fois plusieurs arguments pertinents étayant le bien fondé de cette réforme.

Depuis plusieurs années et selon un caractère précurseur reconnu à l'interministériel, le corps des ITPE se conforme strictement aux exigences de rigueur et de cohérence pour accompagner et anticiper la réforme de l'État et la modernisation de la gestion de ses ressources humaines.

Aujourd'hui, nous sommes collectivement mobilisés pour que ce projet de réforme statutaire aboutisse enfin.

**Pour ce faire, je me permets de vous solliciter directement pour vous demander solennellement d'y accorder un arbitrage positif.**

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Premier Ministre**, l'expression de ma plus haute considération.

**L'Ingénieur (Divisionnaire) des T.P.E,**